Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-141_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 6
Votants 9

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, David GILBERT a donné son pouvoir à Loïc CARRÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N°141/2025 : **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT ET NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Le Maire propose d'élire le secrétaire séance.
Monsieur Le Maire propose également d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à la majorité des présents (pour : 9 dont 3 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):

- **NOMME** Mme Florence GELOIN comme secrétaire de séance,
- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2025, signé par Mr Le Maire et le secrétaire de séance,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN